

Département de Haute-Garonne

Commune de **POUY-DE-TOUGES**

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLU arrêté
17 mars 2023

DOCUMENT GRAPHIQUE - Zonage

3.2.2

Le village

Echelle : 1/2000

atelier urbain

MREnvironnement

Légende

INFORMATIONS SURFACIQUES

- Zone inondable hors PPRI : aléa fort
- Zone inondable hors PPRI : aléa faible à moyen

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Mare à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Arbre isolé à protéger (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Petit patrimoine à protéger (article L151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (article L151-11 du code de l'urbanisme)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Espace Boisé Classé à protéger (article L113-1 du code de l'urbanisme)
- Espace Boisé Classé à créer (article L113-1 du code de l'urbanisme)
- Élément paysager à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Chemin à préserver (article L151-38 du code de l'urbanisme)

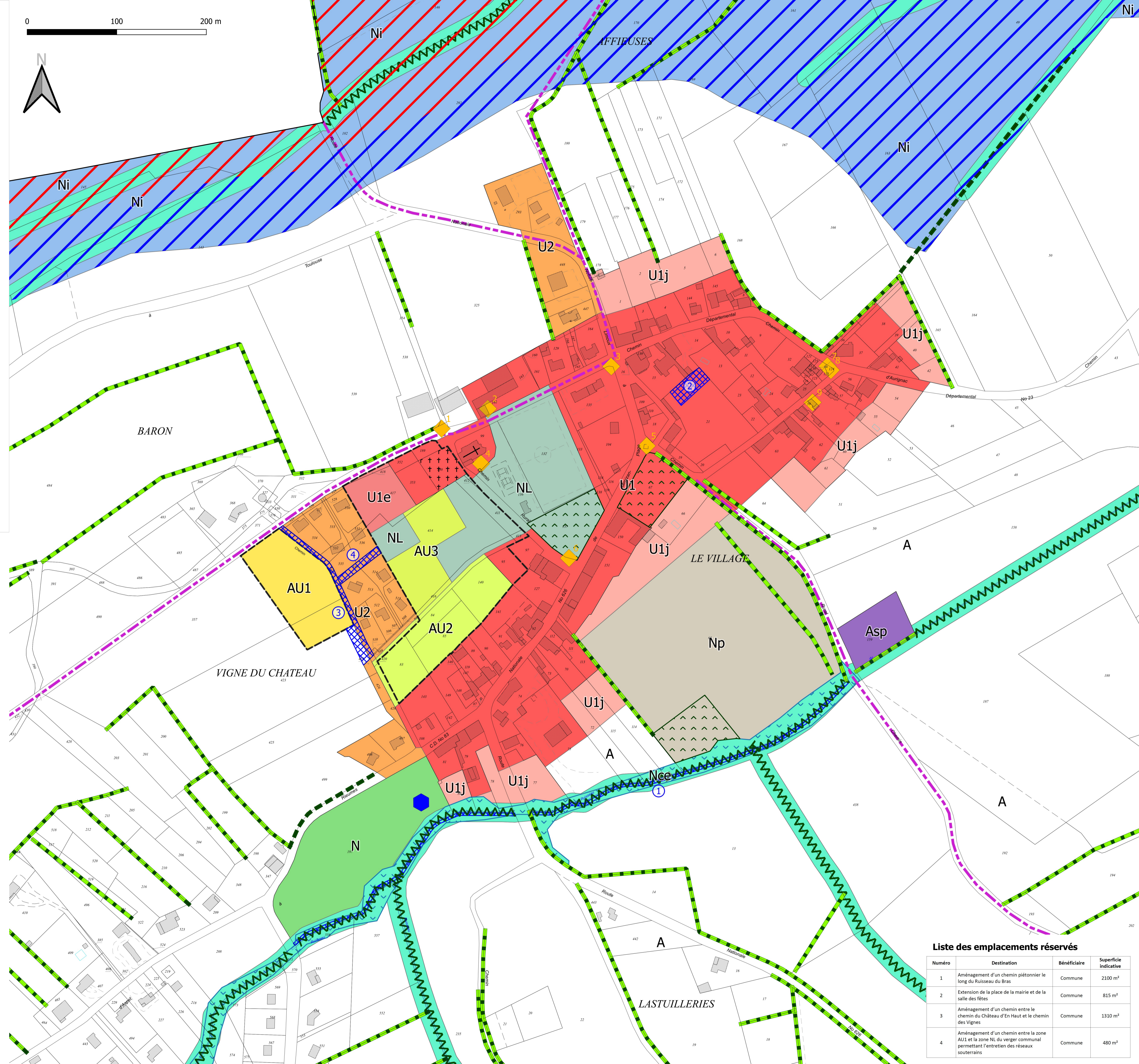
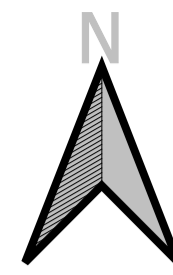
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Élément paysager à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Zone humide à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Secteur avec OAP

ZONAGE

- U1 : centre-bourg ancien
- U1e : secteur d'extension du cimetière
- U1j : jardins d'unités foncières bâties en périphérie du village
- U2 : secteurs d'urbanisation récente
- AU1 : zone à urbaniser
- AU2 : zone à urbaniser
- AU3 : zone à urbaniser
- N : zone naturelle
- NL : zone naturelle de loisirs
- Np : zone naturelle de parc paysager
- Nce : zone naturelle de corridor écologique
- Ni : zone naturelle inondable
- A : zone agricole
- Asp : secteur dédié à la station d'épuration
- Ax : secteur d'activités des Silos du Touch
- A1 : STECAL activité "service à la personne"
- A2 : STECAL activité "VRD"

0 100 200 m



Liste des emplacements réservés

| Numéro | Destination | Bénéficiaire | Superficie indicative |
|--------|--|--------------|-----------------------|
| 1 | Aménagement d'un chemin piétonnier le long du Ruisseau du Bras | Commune | 2100 m ² |
| 2 | Extension de la place de la mairie et de la salle des fêtes | Commune | 815 m ² |
| 3 | Aménagement d'un chemin entre le chemin du Château d'En Haut et le chemin des Vignes | Commune | 1310 m ² |
| 4 | Aménagement d'un chemin entre la zone AU2 et la zone NL du veger communal permettant l'entretien des réseaux souterrains | Commune | 480 m ² |